

Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960

Gratien Allaire

Number 14, Fall 2002

Les francophonies canadiennes minoritaires à l'aube du XXI^e siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005187ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005187ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Allaire, G. (2002). Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960. *Francophonies d'Amérique*, (14), 101–116.
<https://doi.org/10.7202/1005187ar>

UNILINGUISME, BILINGUISME ET INSTITUTION UNIVERSITAIRE DANS LA FRANCOPHONIE DES ANNÉES 1960

Gratien Allaire
Université Laurentienne

En réalité, la langue de la minorité officielle, dans ces régions, ne survit qu'au prix d'une farouche détermination des individus ou des groupes. Et malgré d'immenses sacrifices et des frustrations de la part des intéressés, le prix en est des institutions au rabais, qui les conduiront à l'assimilation linguistique, si la situation n'est pas redressée rapidement. (*Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, p. 90, cité dans *Mémoire au sujet du bilinguisme à l'Université Laurentienne [...]*, 1968, p. 1-2.)

Cette citation a été utilisée par des étudiants francophones de l'Université Laurentienne, au début d'un mémoire qu'ils présentent en 1968 au Conseil des gouverneurs de l'Université. Elle est certainement appropriée comme mise en situation d'une analyse portant sur l'institution universitaire pour la population francophone canadienne dans les années 1960 et plus particulièrement sur le bilinguisme ou l'unilinguisme de cette institution, l'une des plus importantes questions qui se sont posées lors de cette période charnière dans son évolution.

Il existe à l'extérieur du Québec plusieurs types d'établissements universitaires pour les francophones. Ils sont issus de l'histoire de ces communautés, plus particulièrement de l'époque des petits séminaires, des couvents, des collèges et du cours classiques, et ils sont pour la plupart l'œuvre des congrégations religieuses qui les ont façonnés : Jésuites, Oblats, Clercs de Sainte-Croix, Eudistes, Sœurs de l'Assomption, Religieuses de Jésus-Marie, Religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Ursulines (Galarneau, 1978, p. 77-92 ; Couturier-LeBlanc *et al.*, 1993, p. 572-582 ; Allaire, 2001). Ces établissements sont donc différents les uns des autres : leur taille et leur statut varient considérablement d'une province à l'autre. L'Université Sainte-Anne, à Pointe-de-l'Église en Nouvelle-Écosse, et le Collège universitaire de Hearst, dans le nord de l'Ontario, sont des établissements autonomes de langue française dont la population étudiante est petite et l'éventail de programmes peu étendu. L'Université de Moncton est aussi un établissement autonome de langue française, mais de taille moyenne, qui offre une gamme étendue de programmes de premier cycle et de cycles supérieurs. La Faculté Saint-Jean est une entité qui fait partie de la University of Alberta, et son autonomie est celle d'une faculté universitaire ; elle offre un éventail restreint de programmes à une population étudiante de taille plutôt modeste. Le Collège universi-

taire de Saint-Boniface est un établissement autonome de langue française de taille semblable, dont les programmes sont approuvés par la University of Manitoba. Le Collège universitaire Glendon est bilingue ; il offre des programmes en sciences humaines seulement et a un statut équivalent à celui d'une faculté. L'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne sont des établissements bilingues, le premier de grande taille et le second de taille moyenne, offrant un éventail plus ou moins étendu de programmes en français, de premier cycle et de cycles supérieurs.

Le dossier de l'université franco-ontarienne occupe les discussions depuis plusieurs décennies, sans que l'on puisse voir un véritable progrès ou de véritables changements. L'institution universitaire pour la population franco-ontarienne a pourtant marqué des progrès dans les établissements existants : la programmation pour les francophones y a sensiblement augmenté au cours des dernières décennies, grâce à l'appui du gouvernement ontarien et du gouvernement fédéral. Pour reprendre les mots de Roger Guindon, ancien recteur de l'Université d'Ottawa, l'université franco-ontarienne fait du sur place. Il n'est pas nécessaire ici de refaire l'historique de la question : Roger Guindon en a retracé le parcours dans l'appendice du dernier volume de son histoire de l'Université d'Ottawa (Guindon, 1998, p. 133-156).

Dans la foulée de la décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario relative à l'hôpital Montfort, et à supposer que la Cour d'appel de l'Ontario (devant qui la cause a été plaidée en mai 2001) et la Cour suprême du Canada (qui aura sûrement à se prononcer) maintiennent la décision, on pourrait probablement se présenter devant les tribunaux et réclamer l'université de langue française en Ontario en vertu de la complétude institutionnelle et selon le principe non écrit de la protection et de l'épanouissement des communautés, explicité par la Cour suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* en 1998. Une telle approche pose cependant un certain nombre de questions.

La difficulté principale semble être la suivante. Dans le cas de l'hôpital Montfort, l'établissement existe, il est reconnu comme étant de langue française et comme servant depuis longtemps la population de langue française de la région d'Ottawa et même de l'Ontario français. Ce n'est pas le cas de l'institution universitaire : ce qui existe, ce sont des établissements bilingues.

Si l'argument est celui de l'épanouissement des communautés, il faudrait arriver à démontrer que les établissements bilingues n'ont pas contribué à cet épanouissement, ce qui sera contré par les établissements eux-mêmes. Dans un tel cas, on peut présumer qu'une partie de l'argumentation portera sur l'histoire et l'évolution des établissements. Et les années 1960 apparaissent alors comme une décennie de toute première importance, une décennie de transformation en profondeur des établissements et de l'institution universitaires. C'est une décennie d'augmentation très rapide des effectifs universitaires en Ontario et dans l'ensemble du Canada. L'Université Laurentienne et le Collège Glendon sont fondés en 1960 et l'Université d'Ottawa est modifiée en 1965. Par ailleurs, c'est en 1963 qu'est établie l'Université de Moncton. Ajoutons que c'est au cours de cette décennie que disparaissent le cours et les col-

lèges classiques, que sont formés les cégeps au Québec et que se laïcisent la plupart des établissements de niveau universitaire de la francophonie canadienne.

Il serait sans doute important de mieux cerner le rôle de l'institution universitaire dans le développement d'une communauté minoritaire, mais ce n'est pas l'objectif que nous poursuivons ici. En nous fondant sur des études publiées et des rapports de commission d'enquête, nous chercherons plutôt à mieux comprendre les options linguistiques qui s'offraient aux universités dans les années 1960. Ces options ont été discutées à maintes reprises, notamment dans le cadre de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et ces discussions se situent dans le contexte de la Révolution tranquille.

Nous avons retenu deux provinces – le Nouveau-Brunswick et l'Ontario – et, dans ces provinces, les établissements qui ont été fondés par des congrégations religieuses. Ces deux provinces ont choisi des voies différentes. Avec l'Université de Moncton, la première a choisi la voie de l'unilinguisme institutionnel pour le postsecondaire. Avec l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne, la seconde a préféré celle du bilinguisme institutionnel, voie qu'elle a appliquée également à un tout nouvel établissement : le Collège Glendon. Il n'y a pas que le caractère acadien du gouvernement de Louis Robichaud qui distinguait les deux provinces ; de part et d'autre, les circonstances n'étaient pas les mêmes. Les établissements existants au Nouveau-Brunswick ont choisi la collaboration (Couturier-LeBlanc *et al.*, 1993, p. 576), entre établissements et entre régions, pour parvenir à la formation d'une seule entité. En Ontario, par contre, les établissements ont préféré la concurrence entre trois régions, pour en arriver à trois établissements distincts, sans compter le Collège universitaire de Hearst et les établissements religieux (Université de Sudbury, Université Saint-Paul et Collège dominicain de philosophie et de théologie).

Au-delà de la volonté de desservir la population de langue française, les objectifs visés n'étaient pas les mêmes, et c'est surtout cela qu'il faut retenir. Alors que Moncton et le Nouveau-Brunswick jugent que l'unilinguisme est le meilleur moyen, l'Université d'Ottawa pose le bilinguisme comme un idéal à atteindre et les fondateurs de l'Université Laurentienne le voient comme le moyen d'atteindre le statut d'institution universitaire subventionnée par le gouvernement provincial. Pour les responsables canadiens-français de ces établissements, le bilinguisme est un mécanisme de défense, un moyen pour la population canadienne-française de conserver ses institutions et de les développer. Nous verrons que les questions de financement jouent un rôle important dans l'évolution du dossier.

Le Nouveau-Brunswick et une institution unilingue¹

L'Université de Moncton, on le sait, est établie en 1963 par une loi provinciale. Cette décision donne suite à l'une des recommandations de la Commis-

sion royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, présidée par John J. Deutsch. Formée en 1961 par le gouvernement Robichaud pour étudier la situation de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, la Commission Deutsch donnait elle-même suite à la demande d'équité dans les subventions formulée par les universités et collèges du Nouveau-Brunswick, autres que la University of New Brunswick à Fredericton (Cormier, 1975, p. 63). C'est la période durant laquelle les gouvernements sont passés du financement selon leur bonne volonté au financement par formule. Dans son *Rapport* publié en juin 1962, la Commission faisait la recommandation suivante :

Que l'Assemblée législative accorde une charte en vue de l'établissement de l'Université de Moncton comme seule institution d'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick autorisée à conférer des grades, à laquelle les universités actuelles de Saint-Joseph, du Sacré-Cœur et de Saint-Louis seront, pour les fins de leur enseignement, affiliées sous la forme et sous la désignation de collèges (*Rapport*, p. 99, cité dans Cormier, 1975, p. 62).

Cette recommandation avait préalablement été discutée avec les représentants des trois universités acadiennes et des deux communautés religieuses concernées. L'un des membres de la Commission, le juge Adrien-J. Cormier, a joué un rôle important dans la résolution de cette question.

La création de l'Université de Moncton est définie par le premier recteur, Clément Cormier, de la façon suivante : « La nouvelle création s'avérait une chance unique de réaliser un rêve longtemps caressé : la conservation et la promotion de la culture et de la langue françaises en Acadie. L'œuvre était née de l'acceptation du principe de collaboration et ne pouvait subsister sans un programme de planification rationnelle et de coordination des efforts » (Cormier, 1975, p. 68). La création de l'Université de Moncton provoqua la disparition de certains établissements antérieurs : le Collège de l'Assomption en 1964, le Collège Notre-Dame d'Acadie en 1965 et le Séminaire Notre-Dame du Perpétuel Secours en 1968. Elle signifiait l'incorporation de Saint-Joseph, du Sacré-Cœur et de Saint-Louis à la Faculté des arts, puis leur réincarnation en 1977 en campus de l'Université, à Moncton, au Madawaska et dans la péninsule acadienne (Couturier-LeBlanc *et al.*, 1993, p. 576).

Le principe de l'unilinguisme de l'enseignement universitaire est réaffirmé avec la création de l'école normale. Pour saluer cette décision, l'éditorialiste du *Moncton Daily Times* parle du « French Teachers' College » :

We believe that there is a definite and real need for a French teachers' College. Things which divide the English-speaking and the French-speaking peoples of this province — or this nation — are generally to be deplored. But the establishment of a separate teachers' college would not be divisive. On the contrary it would be complementary to the present teachers' college at Fredericton (*Moncton Daily Times*, 10 oct. 1964, cité dans Cormier, 1975, p. 124).

Bernard Poirier, l'éditorialiste de *L'Évangéline*, souligne la prise de position du *Moncton Daily Times* et la création de l'école de formation à l'enseignement, en parlant d'« école normale bilingue » : « Il fut toujours reconnu, écrit-il, qu'une école normale bilingue serait un puissant facteur d'amélioration des standards de la province au point de vue linguistique » (*L'Évangéline*, 13 octobre 1964, cité dans Cormier, 1975, p. 124). Il faut noter ici l'ambiguïté des termes et se rappeler de cette utilisation de deux termes différents pour parler d'une seule et même réalité. Question de perspective !

La question de l'unilinguisme et de la place de l'université auprès de la population acadienne revient à la fin des années 1960, lorsqu'on discute de l'expansion du programme de génie, lancé par l'Université Saint-Joseph après son transfert de Memramcook à Moncton. Les ingénieurs D.T. Wright, président du Comité des affaires universitaires de l'Ontario, et Michel Normandin, adjoint au recteur (à la planification) de l'Université de Sherbrooke, furent mandatés pour étudier la question. Dans leur rapport de 1969, intitulé *Développement des sciences appliquées à l'Université de Moncton*, ils écrivent :

Connaissant les besoins de la région, l'Université de Moncton devrait donc, de façon consciente, développer des programmes qui ne soient pas de simples copies des programmes des autres universités mais qui, par l'addition d'éléments originaux, produiront des diplômés conscients des besoins de leur région et décidés d'adapter à leurs concitoyens la contribution de leurs connaissances et de leur expérience (Michel Normandin et D.T. Wright, *Développement des sciences appliquées à l'Université de Moncton*, p. 4, cité dans Cormier, 1975, p. 187).

Tableau 1
Population étudiante de l'Université de Moncton
1963-1964 à 1974-1975

Année	Temps plein		Temps partiel	
	N.	Augm. (%)	N.	Augm. (%)
1963-1964	1 158		2 164	
1964-1965	1 296	11,9	2 323	7,3
1965-1966	1 455	12,3	2 938	26,5
1966-1967	1 632	12,2	3 535	20,3
1967-1968	1 990	21,9	3 785	7,1
1968-1969	2 316	16,4	4 098	8,3
1969-1970	2 689	16,1	4 395	7,2
1970-1971	3 148	17,1	5 272	19,6

Note : le total de la page 250 diffère légèrement de la somme (calculée) de la page 253 pour ce qui est du nombre d'étudiants à temps plein en 1964-1965, en 1967-1968, en 1969-1970 et en 1970-1971.

Source : Clément Cormier, *L'Université de Moncton : historique*, Moncton, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1975, p. 250, 253.

Ces développements surviennent pendant une décennie de forte croissance des effectifs étudiants au Nouveau-Brunswick, croissance qui se reflète à l'Université de Moncton. Durant les dix premières années de son existence, l'Université connaît une expansion continue et ses effectifs étudiants à temps plein augmentent presque du triple, passant de 1 158 étudiants et étudiantes en 1963-1964 à 3 148 en 1970-1971 (tableau 1), et même à 3 203 l'année suivante. L'augmentation dépasse 10 % par année, et même 15 % entre 1966-1967 et 1970-1971 ; dans la deuxième moitié des années 1960, en effet, plus de 300 étudiants et étudiantes viennent s'ajouter chaque année. Et bien qu'il évolue davantage en dents de scie, le nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel augmente presque du triple lui aussi, passant de 2 164 à 6 091. La croissance se reflète dans l'expansion des programmes et s'explique en partie par elle : les sciences infirmières s'ajoutent en 1965-1966, les sciences domestiques en 1967-1968 et l'École normale en 1968-1969. Au cours de cette période, l'Université construit un édifice pour l'École normale (1967-1969), qui deviendra la Faculté des sciences de l'éducation en 1973-1974, un édifice pour les sciences infirmières (1968-1969), un autre pour l'École de commerce (1969-1970). Ce qui amène le recteur Cormier à conclure que « la poussée qui s'est effectuée à l'Université dans la première décennie de son existence pour doter les Acadiens d'une institution d'enseignement supérieur est significative. Les faits démontent bien que le potentiel était là... » (Cormier, 1975, p. 136).

L'Ontario et la poursuite du bilinguisme²

Ce n'est que dans les années 1960 que l'affirmation du bilinguisme est introduite dans les chartes universitaires en Ontario ; il est important de le souligner dès le départ. Ni la Charte de 1914 du Collège du Sacré-Cœur de Sudbury ni celle de 1957 de l'Université de Sudbury n'en font mention. Il n'en est pas question non plus dans la Charte de 1849 du Collège de Bytown – la première incarnation de l'Université d'Ottawa – ni dans les modifications et les révisions ultérieures de 1861, 1866, 1885 et 1933 (Painchaud, 1968, p. 19).

L'Université d'Ottawa

Il n'est pas nécessaire de retracer ici l'histoire de l'Université d'Ottawa³, sauf pour rappeler qu'elle a été fondée en 1848 et qu'elle devient laïque en 1965. C'est d'ailleurs pour s'assurer d'un accès plus étendu et plus régulier aux coffres de l'État qu'elle choisit de créer l'Université Saint-Paul et de se laïciser, après de longues discussions sur le caractère de l'institution parmi les Oblats, fondateurs et administrateurs de l'établissement, d'une part, et entre l'Université et le gouvernement, d'autre part. Cette recherche de financement public paraît être la force motrice du changement. Le bilinguisme, que l'on base sur la tradition institutionnelle, est alors accentué dans le discours et introduit dans la loi.

L'article 4 c) de la *Loi de l'Université d'Ottawa, 1965* indique que l'un des buts de l'Université est de « favoriser le développement du bilinguisme et du

biculturalisme, préserver et développer la culture française en Ontario ». L'article 17 a) par ailleurs stipule que le Sénat peut « contrôler, réglementer et déterminer la politique de l'Université dans le domaine de l'éducation selon les principes chrétiens et conformément à sa tradition et à son caractère bilingue » (Groupe de travail, 1971, p. 8).

Il revient au recteur Henri Légaré d'avoir amorcé les discussions sur la modification de la charte. Selon Roger Guindon, son successeur, il en a fallu du temps pour convaincre le gouvernement du caractère bilingue et chrétien de l'Université (Guindon, 1995, p. 77). Pour le premier ministre de l'époque (1962), Leslie Frost, l'Université d'Ottawa sert le « French Group of our population » (Guindon, 1995, p. 65) : « We want a center of French culture, we are not trying to create anything else » (Guindon, 1995, p. 66). La position de son successeur, John Robarts, en 1963, est un peu plus du côté du bilinguisme : « I am particularly anxious to assist owing to the bilingual character of the University and I am anxious to assist our institutions of French background » (Guindon, 1995, p. 69). L'Université d'Ottawa insiste sur son caractère bilingue auprès du gouvernement ontarien. Cette insistance apparaît alors comme un mécanisme de défense. C'est d'ailleurs ce qu'exprime le *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme par l'Université d'Ottawa*, en décembre 1964 :

Mais dans la pratique quotidienne, les impératifs immédiats surgissaient, la plupart du temps, de la nécessité du bilinguisme pour les Canadiens français [...] le bilinguisme était une arme [...] Minorité au sein du pays canadien et du continent nord-américain, les Canadiens français devaient résister aux influences assimilatrices, [...] mais il leur fallait s'accommoder, bon gré mal gré, d'un voisinage écrasant. Le bilinguisme était pour eux, surtout hors du Québec, une nécessité vitale en même temps qu'un danger. Ils le transformèrent souvent en moyen d'établir et d'affirmer leur identité propre et leur supériorité face à l'anglophone unilingue. Tout en apprenant l'anglais, ils s'efforçaient de faire reconnaître le bilinguisme comme élément de compétence universelle au Canada (*Mémoire*, cité dans Guindon, 1995, p. 134.)

C'est aussi le sens à accorder aux paroles du recteur Guindon dans le *Bulletin des Anciens*, du 2 juin 1965 : « La survivance de la langue anglaise n'est pas un problème dans l'Ontario. Par ailleurs, les Franco-Ontariens doivent avoir l'assurance dans le contexte social d'aujourd'hui que ce bastion de leur culture en Ontario demeurera intact » (cité dans Groupe de travail, 1971, p. 10).

Pour les auteurs du mémoire de l'Université d'Ottawa à la Commission Laurendeau-Dunton, le bilinguisme est destiné à servir surtout les intérêts canadiens-français, tout en offrant aux jeunes « Anglo-Canadiens » l'occasion d'apprendre le français. En fait, on trouve dans le document des affirmations qui ressemblent beaucoup aux constatations faites plus tard à l'égard des écoles d'immersion, établies à partir des années 1970. Les extraits qui suivent se passent de commentaires :

Bien des Franco-Ontariens ont trouvé à l'université l'occasion unique de poursuivre des études secondaires et supérieures dans leur langue maternelle, tout en améliorant leur connaissance de l'anglais (*Mémoire*, cité dans Guindon, 1995, p. 133).

D'autre part, un nombre toujours croissant de jeunes Québécois sont venus à Ottawa, attirés par le caractère bilingue de l'université, comme aussi par son programme d'étude. Plusieurs d'entre eux n'avaient jamais eu auparavant l'occasion de côtoyer des Anglo-canadiens. Comme bien d'autres, le désir de devenir bilingues les a conduits à une prise de conscience du caractère biculturel de la patrie canadienne (*Mémoire*, cité dans Guindon, 1995, p. 133).

Parmi les étudiants anglophones ayant fréquenté l'Université d'Ottawa, un nombre assez restreint sont devenus vraiment bilingues (*Mémoire*, cité dans Guindon, 1995, p. 134).

Nous ne croyons pas qu'un seul Canadien français ait été « anglicisé » chez nous, au sens où son séjour à l'université l'aurait fait passer à la culture anglo-canadienne ou à l'usage habituel de la langue anglaise. Mais l'obligation de suivre des cours en anglais seulement, dans l'une ou l'autre branche du savoir, a certainement placé des Canadiens français dans la situation assez embarrassante de ne pas pouvoir s'exprimer dans leur langue maternelle, quand ils abordent des questions touchant leur spécialisation (*Mémoire*, cité dans Guindon, 1995, p. 134).

Les années 1960 sont, pour l'Université, une période de grande expansion. Les effectifs étudiants augmentent considérablement, passant de 2 900 en 1960-1961 à 8 200 en 1970-1971 (une augmentation de 284 %). La population étudiante de langue maternelle française s'accroît tout aussi rapidement (de 1 600 à 4 700, soit une augmentation de 290 %), mais sa proportion de l'ensemble baisse de 57,3 % au début de la décennie à 50,6 % en 1968-1969 pour remonter ensuite à 57,4 % en 1970-1971. Cet avantage des francophones a son importance dans la discussion du bilinguisme, puisqu'il favorise un bilinguisme « à dominance française » pour reprendre les mots de l'historien Gaétan Gervais (1985, p. 36), bilinguisme appuyé par l'égalité des effectifs professoraux selon la langue maternelle (tableau 3), bien que l'enseignement ne se fasse pas dans les deux langues dans toutes les facultés⁴.

Tableau 2
Population étudiante de l'Université d'Ottawa, 1958-1959 à 1970-1971
Répartition selon la langue maternelle

Année	Français		Anglais		Autres		Total
	N.	%	N.	%	N.	%	
1958-1959	1 477	63,8	837	36,2			2 314
1959-1960	1 545	58,5	1 095	41,5			2 640
1960-1961	1 651	57,3	1 233	42,8			2 884
1961-1962	1 874	57,0	1 116	34,0	296	9,0	3 286
1962-1963	1 952	55,5	1 276	36,3	292	8,2	3 520
1963-1964	2 078	54,6	1 458	38,3	273	7,1	3 809
1964-1965	2 263	55,1	1 575	38,4	268	6,5	4 106
1965-1966	2 251	52,5	1 752	40,9	282	6,6	4 285
1966-1967	2 395	51,8	1 930	41,7	301	6,5	4 626
1967-1968	2 574	50,9	2 192	43,3	292	5,8	5 058
1968-1969	3 116	50,6	2 368	38,5	672	10,9	6 156
1969-1970	4 040	56,1	2 411	33,5	749	10,4	7 200
1970-1971	4 703	57,4	2 811	34,3	679	8,3	8 193

Source : Ronald B. D'Costa, *L'accessibilité aux études postsecondaires pour la population francophone de l'Ontario*, Ottawa, 1971, p. 97.

Tableau 3
Corps professoral de l'Université d'Ottawa, 1968-1969
Répartition selon la langue maternelle et le bilinguisme

Langue maternelle	Nombre	Bilinguisme	
	N.	N.	%
Français	275	266	96,7
Anglais	275	99	36,0
Autre	109	55	50,4
Total	659	420	65,3

Source : Groupe de travail sur le bilinguisme (1971), *Rapport du Groupe de travail sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Université d'Ottawa, p. 15.

En 1969, le Sénat de l'Université d'Ottawa établit un Groupe de travail sur le bilinguisme, dont le mandat consiste à « préparer un document susceptible de servir à l'élaboration de politiques, en matière de bilinguisme, à l'Université d'Ottawa » (Groupe de travail, 1971, p. 4). Présidé par le géographe Hugues Morrisette et composé de deux autres membres du corps professoral et de deux étudiants, ce groupe remet son rapport en 1971. Le groupe définit l'université bilingue :

L'on pourrait sans doute caractériser le bilinguisme qui existe à l'Université à l'heure actuelle en disant qu'il est un bilinguisme purement institutionnel et non coercitif, qu'il repose essentiellement sur un esprit de bonne entente et de bonne volonté et qu'il préserve l'autonomie des facultés en matière linguistique. C'est sans doute la raison pour laquelle le degré de bilinguisme varie tellement d'une faculté à l'autre (Groupe de travail, 1971, p. 10).

Il préconise le bilinguisme individuel comme fondement du bilinguisme institutionnel :

le bilinguisme institutionnel réel ne peut se fonder que sur un bilinguisme efficace des individus. Selon nous, c'est en répandant le bilinguisme individuel que l'on pourra réellement rendre l'institution bilingue au sens institutionnel du terme. L'Université d'Ottawa ne sera vraiment bilingue que lorsque la presque totalité des membres de la communauté universitaire pourront, à des degrés divers, participer aux deux cultures française et anglaise et utiliser efficacement les deux langues officielles (Groupe de travail, 1971, p. 11).

Le groupe ajoute une dimension intellectuelle au bilinguisme individuel préconisé. Il considère que « le bilinguisme individuel constitue une des dimensions de la compétence académique » (Groupe de travail, 1971, p. 12) et que « le bilinguisme individuel est à rechercher parce qu'il contribue à l'épanouissement intellectuel des individus et qu'il ajoute une dimension à leur compétence... » (Groupe de travail, 1971, p. 12). Enfin une troisième dimension : la valeur utilitaire du bilinguisme, comme moyen de transmission du savoir à une population donnée qui permet à l'Université de s'acquitter de ses devoirs envers la population à desservir. Il faut dire que le groupe de travail a défini l'université bilingue comme une « université où tous, étudiants, professeurs, membres du personnel de soutien et cadres administratifs, ont une connaissance fonctionnelle ["usuelle", p. 11] des deux langues officielles de l'Université, soit l'anglais et le français » (Groupe de travail, 1971, p. 5, note 1). L'une de ses recommandations demande la « prise des mesures nécessaires pour maintenir, dans l'ensemble de l'Université d'Ottawa, un certain équilibre entre le nombre d'étudiants de langue française et ceux de langue anglaise, sans toutefois aller à l'encontre des autres recommandations » (Groupe de travail, 1971, p. 34, rec. n° 7). Et il faut ajouter que le groupe n'a pas étudié la possibilité d'une université unilingue, ni l'idée

d'une université nationale, et qu'il rejette la notion de l'unilinguisme appliquée à l'ensemble de l'Université d'Ottawa et « ne recommande pas la promotion d'entités unilingues à l'Université d'Ottawa » (Groupe de travail, 1971, p. 6).

Le changement de perspective est de taille et conditionnera l'évolution subséquente de l'Université. Il a même contribué à amplifier le passé « bilingue » de l'établissement, ce qui a suscité de fortes réactions parmi des segments importants de la population franco-ontarienne et des groupes nationalistes québécois.

L'Université Laurentienne

L'Université Laurentienne de Sudbury connaît une évolution différente. Le bilinguisme y fut préconisé pour favoriser l'établissement universitaire et pour l'obtention de subventions gouvernementales, que le gouvernement ontarien n'attribuait qu'à des établissements publics non confessionnels. Cette université est le prolongement du Collège du Sacré-Cœur⁵, fondé en 1914 par les Jésuites, un établissement où, selon Émile Bouvier, premier recteur de l'Université Laurentienne, « les Franco-Ontariens pendant plus de quarante ans puisèrent leur formation aux sources de la culture classique française du Québec » (Bouvier, 1960, p. 120). La Laurentienne se situe aussi dans la continuité de l'Université de Sudbury, fondée en 1957, par laquelle la congrégation des Jésuites « assumait les responsabilités d'une institution universitaire » et ouvrait ses portes aux populations de langue française et de langue anglaise, catholique et protestante.

L'Université de Sudbury ajoutait des programmes d'administration et la première année de génie pour recevoir des fonds du gouvernement provincial, à l'exemple de l'Université d'Ottawa. L'insuccès de cette stratégie a amené les Jésuites à contacter les groupes de l'Église anglicane et de l'Église unie intéressés à la création d'une université. Leurs délibérations donnèrent naissance à l'Université Laurentienne, une fédération bilingue non confessionnelle de collèges confessionnels. Pour Bouvier, l'Université de Sudbury, l'un des partenaires de la fédération, « reste officiellement la branche catholique française et bilingue de la nouvelle fédération » (1960, p. 123). Encore l'utilisation du terme « bilingue » dans le même contexte.

Dans un texte de 1960, paru dans la revue *Relations* avant que ne soient conclus les accords de la fédération, le jésuite Bouvier indique très clairement la situation et les intentions :

La pétition officielle de la Loi, le préambule et l'article 4a affirment le caractère bilingue de l'Université Laurentienne. Ce bilinguisme signifie l'usage des deux langues au niveau de l'enseignement et de l'administration. [...] Au niveau de l'enseignement, la politique adoptée par l'Université de Sudbury continuera. Certaines disciplines telles que le Génie, l'Administration – enseignées pour répondre aux nécessités locales – offriront des cours exclusivement

en langue anglaise ; d'autre part, la Faculté des Arts et des Sciences, le Centre de Culture populaire, l'Institut d'Histoire et de Folklore, l'École des gardes-malades, auront deux sections parallèles, l'une exclusivement française et l'autre exclusivement anglaise (1960, p. 122)

La question d'un établissement unilingue avait été soulevée. Comme le souligne Bouvier dans un texte de 1960 paru dans la revue *Relations*, « l'idéal eut été d'établir une université totalement française et une autre totalement anglaise. Par suite des exigences politiques actuelles de la province, il fallait opter pour l'établissement d'une seule institution qui garantirait l'usage et le respect des deux langues » (1960, p. 122). Et Bouvier de continuer en indiquant qu'il ne faut pas « sous-estimer le péril de l'anglicisation que comporte la coexistence [...] Le péril pourrait naître d'un déséquilibre démographique et culturel qui enlèverait à l'un des groupes ethniques son importance et sa valeur » (1960, p. 123). L'évolution de la Laurentienne allait confirmer ce « péril » pour les francophones.

Tableau 4
Population étudiante de l'Université Laurentienne
1960-1961 à 1967-1968
Répartition entre anglophones et francophones

Année	Anglophones		Francophones		Total
	N.	%	N.	%	N.
1960-1961	88	48	95	52	183
1961-1962	166	65	89	35	255
1962-1963	200	76	64	24	264
1963-1964	276	77	85	23	361
1964-1965	436	78	120	22	556
1965-1966	769	85	132	15	901
1966-1967	956	85	174	15	1 130
1967-1968	1 084	86	180	14	1 264

Source : *Mémoire au sujet du bilinguisme à l'Université Laurentienne, présenté au Conseil des Gouverneurs de l'Université à sa réunion du 18 octobre 1968, par des étudiants francophones de l'Université, Sudbury, Université Laurentienne, 1968, p. 6.*

Le résultat est, pour employer les termes du sociologue Donald Dennie, une « non denominational bilingual institution » qui a le pouvoir « d'établir et de maintenir, en français et en anglais, des facultés, des écoles, des instituts et des départements, tels que déterminé par le Conseil des gouverneurs » (Dennie, 1985, p. 115).

Comme Moncton et comme Ottawa, l'Université Laurentienne connaît une croissance phénoménale au cours des années 1960 (tableau 4). Le campus est un véritable chantier de construction. L'Université étend ses programmes et, plus précisément, elle ouvre plusieurs écoles professionnelles entre 1967 et 1969 : en sciences infirmières, en éducation physique et santé, en service social, en traduction et interprétation, en commerce et administration. En 1974, elle absorbe l'École normale. Les effectifs étudiants croissent rapidement. Ils passent de 180 étudiants en 1960-1961 à 1 300 en 1967-1968, moins d'une décennie plus tard. Mais la population étudiante de langue française ne croît pas au même rythme. Elle ne double même pas, passant de 95 à 180 au cours de ces années. Sa proportion diminue en conséquence. Elle était de 52 % en 1960-1961 ; or elle n'est plus que de 14 % en 1967-1968. Voilà qui constitue l'un des fondements du problème et qui permet de dire que la question du bilinguisme fait problème à l'Université Laurentienne depuis sa fondation.

Un mémoire étudiant de 1968 indique que, comme à l'Université d'Ottawa, les étudiants posent le bilinguisme comme un idéal :

L'expérience bilingue n'est pas facile mais elle vaut un effort constant pour être préservée. Si l'Université Laurentienne ne peut pas être authentiquement bilingue, quel espoir y a-t-il pour l'Ontario, le Canada et enfin pour le monde, car c'est là une expérience de relations humaines qui cherche à préserver la dignité de chacun des partenaires. Dans le contexte politique actuel, l'Université Laurentienne revêt une importance capitale. Car une faillite de l'expérience bilingue au niveau universitaire, au niveau de la jeunesse, impliquerait sans doute une faillite de l'expérience bilingue au niveau national. Il ne resterait d'autre choix aux francophones de l'extérieur du Québec qu'à émigrer vers le Québec (*Mémoire au sujet du bilinguisme [...]*, 1968, p. 15).

Mais l'année suivante, un étudiant, Donald Obomsawin, fait dans la section française du *Lambda*, le journal étudiant, un constat d'échec et conclut à la nécessité de l'université française. C'est ce mouvement qui aboutit en 1973 à Franco-Parole I, une rencontre qui se termine sur la première Nuit sur l'étang et mène à la fondation de l'Association des étudiants francophones (AEF), distincte de la Student General Association / Association générale étudiante.

Un dernier point sur l'université en Ontario français dans les années 1960. La difficulté postsecondaire ontarienne se reflète dans *La société s'épanouit*, le rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire en Ontario, publié en 1972. D'une part, la Commission affirme que les « Candiens [*sic*], tant anglophones que francophones, doivent avoir accès à l'éducation dans leur langue maternelle à tous les niveaux... » (Commission, 1972, p. 93) et, d'autre

part, elle reprend « l'idéal d'une éducation bilingue » (p. 96) et elle exhorte « les deux universités bilingues de la province [à ...] accorder une grande priorité au développement de leurs programmes en français » (p. 96) et le Collège Glendon à « adapter ses programmes pour qu'ils correspondent plus étroitement aux intérêts de la population franco-ontarienne du sud de l'Ontario » (p. 97). C'était avant la *Charte canadienne des droits et libertés* et bien avant l'avis de la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* et la cause Montfort.

Conclusion

Dans les années 1960, marquées par la disparition des collèges classiques au Québec et une croissance rapide des effectifs étudiants, l'institution universitaire évolue différemment au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Alors que l'Acadie du Nouveau-Brunswick se construit une université unilingue, par l'union des différents établissements existants, l'Ontario français opte pour l'université bilingue, dans un contexte où le bilinguisme est perçu comme un mécanisme de défense et un moyen de maintenir l'institution universitaire pour la population franco-ontarienne et de la faire avancer, à une époque de développement rapide et dans un climat politique qui préconise l'établissement bilingue.

Avec les années, l'Université de Moncton est devenue une institution d'influence auprès de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, ce que des écrits ont mis de l'avant (voir Allaire, 2001, p. 182 ; Anonyme, 1991, p. 11-12). La situation ontarienne est différente. L'argument du bilinguisme est un argument des années 1960 sur lequel insistaient les responsables d'établissements ayant servi la population de langue française en Ontario. Il était présenté comme un idéal à poursuivre, à l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il servait à assurer la protection des groupes universitaires de la minorité en valorisant l'une de ses caractéristiques : la connaissance des deux langues officielles du pays. Il servait également au gouvernement provincial ontarien à démontrer sa bonne volonté envers la population de langue française. Le bilinguisme est perçu comme un mécanisme de défense, même à l'époque, par un auteur comme Louis Painchaud, dont l'étude du bilinguisme à l'Université d'Ottawa, à l'Université Laurentienne et au Collège militaire royal de Kingston était commandée par la Commission Laurendeau-Dunton :

Les trois institutions ont pris naissance dans un milieu anglais à l'instigation de Canadiens français. C'était une manière de protéger les Canadiens de langue française tout en se rendant en partie acceptable à l'élément anglais dominant. Aucune des trois institutions n'est une véritable institution bilingue (complète) où l'on a décidé de la parité des deux langues et de la parité des deux groupes. [...]

Le bilinguisme qu'on y pratique est surtout « unilatéral », le fait des Canadiens français. Ce sont eux surtout, les professeurs comme les

étudiants, qui sont bilingues ou qui désirent le plus le devenir. En réaction, quelques-uns viennent à honnir ce bilinguisme « à sens unique » (Painchaud, 1968, p. 215).

Mais, de nos jours, l'argument ne tient plus. Le bilinguisme ne fait plus partie des conseils scolaires. Le bilinguisme institutionnel a tendance à jouer en faveur de la majorité, même s'il est solidement ancré dans le bilinguisme individuel. Comme l'hôpital Montfort veut démontrer qu'un établissement de santé de langue française géré par des membres de la communauté francophone est nécessaire pour bien desservir la population de langue française, il faut démontrer que l'université bilingue était une solution adaptée aux circonstances des années 1960 et que l'idéal à atteindre, c'est une université gérée par des francophones. C'est la gestion par les francophones de leurs propres affaires.

Devant la Cour, il faudrait faire valoir le fait que le mécanisme de défense des années 1960, s'il a permis de faire avancer les francophones à cette époque-là, ne les sert plus. Ce qui contribuerait à démontrer que l'université bilingue, où la majorité est de langue anglaise, sert à la promotion du groupe de langue anglaise. Comme l'école d'immersion sert d'abord la population scolaire de langue anglaise.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE, Gratien (2001), « L'université et la francophonie de l'Ouest », dans Paul DUBÉ et Pamela SING, avec la collaboration de René LADSOU (dir.), *Communautés francophones, espaces d'altérité ; les actes du dix-septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, du 22 au 24 octobre 1998*, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, p. 181-205.

ALLAIRE, Gratien et Anne GILBERT (dir.) (1998), *Francophonies plurielles : communications choisies, colloques du Regroupement pour la recherche sur la francophonie canadienne organisés dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS* (Chicoutimi, 1995, et Montréal, 1996), Sudbury, Institut franco-ontarien, coll. « Fleur-de-trille », 316 p.

ANONYME (1991), *Franco-Parole II*, Sudbury, 74 p.

BOUVIER, Émile (1960), « L'Université Laurentienne de Sudbury », *Relations*, mai, p. 120-123.

COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN ONTARIO (1972), *La société s'épanouit : rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire en Ontario*, Toronto, Ministère des Services gouvernementaux, vii-287 p.

CORMIER, Clément (1975), *L'Université de Moncton : historique*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 255 p.

COUTURIER-LEBLANC, Gilberte, Alcide GODIN et Aldéo RENAUD (1993), « L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992 », dans Jean DAIGLE (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 543-585.

D'COSTA, Ronald B. (1971), *L'accessibilité aux études postsecondaires pour la population francophone de l'Ontario*, Ottawa/Toronto, Imprimeur de la Reine, 3-iii-115 p.

DENNIE, Donald (1985), « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne (Le Rapport Dennie) », dans Jean-Pierre PICHETTE (dir.), *Pour l'université française en Ontario*, numéro thématique, *Revue du Nouvel Ontario*, n° 7, p. 115-118.

GALARNEAU, Claude (1978), *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides.

- GERVAIS, Gaétan (1985), « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », dans Jean-Pierre PICHETTE (dir.), *Pour l'université française en Ontario*, numéro thématique, *Revue du Nouvel Ontario*, n° 7, p. 11-52.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BILINGUISME (1971), *Rapport du Groupe de travail sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Université d'Ottawa, 163 p.
- GUINDON, Roger (1989), *Coexistence difficile : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa ; volume 1 : 1848-1898*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, xv-210 p.
- GUINDON, Roger (1993), *Coexistence difficile : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa ; volume 2 : 1898-1936*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, xv-235 p.
- GUINDON, Roger (1995), *Coexistence féconde : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa ; volume 3 : 1936-1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, xv-174 p.
- GUINDON, Roger (1998), *Coexistence équitable : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa ; volume 4 : depuis 1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, xv-185 p.
- HALLSWORTH, Gwenda (1985), *Le beau risque du savoir / "A venture into the realm of higher education" : A brief history of Laurentian University / Un bref historique de l'Université Laurentienne*, traduction de John et Françoise Arbuckle, Sudbury, Université Laurentienne / Laurentian University, 40 p.
- JAENEN, Cornelius J. (dir.) (1993), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, « Ontario Historical Studies Series », viii-443 p.
- MARTEL, Marcel (dir.) (1999), *L'université et la francophonie. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa les 5, 6 et 7 novembre 1998*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, 311 p. *MÉMOIRE au sujet du bilinguisme à l'Université Laurentienne, présenté au Conseil des Gouverneurs de l'Université à sa réunion du 18 octobre 1968, par des étudiants francophones de l'Université*, Sudbury, Université Laurentienne, 19-16 p. (Texte français suivi du texte anglais).
- PAINCHAUD, Louis (1968), *Le bilinguisme à l'université : description du bilinguisme et du biculturalisme de l'Université d'Ottawa, de l'Université Laurentienne et du Collège militaire royal de Saint-Jean*, Montréal, Librairie Beauchemin, 248 p.
- PICHETTE, Jean-Pierre (dir.) (1985), *Pour l'université française en Ontario*, numéro thématique de la *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 128 p.

NOTES

1. Cette partie du texte est basée essentiellement sur l'ouvrage du premier recteur de l'Université, le père Clément Cormier, clerc de Sainte-Croix. C'est l'historique le plus complet et il est largement utilisé par Couturier-LeBlanc et al. (1993). Cette source unique montre bien l'importance que les fondateurs de l'Université accordent à l'unilinguisme de l'institution acadienne recherchée.
2. L'institution universitaire en Ontario français a fait l'objet de discussions multiples et continues, au moins depuis les années 1960. Ce qui s'explique en grande partie par l'insatisfaction de la population franco-ontarienne à l'égard des établissements existants et par la recherche, en conséquence, d'une université française ou franco-ontarienne. La liste des références montre bien l'importance de cette discussion.
3. L'ancien recteur Roger Guindon a récemment publié cette histoire en quatre volumes (aux Presses de l'Université d'Ottawa), en insistant sur la coexistence entre les francophones et les anglophones : « Coexistence difficile » pour les années 1848 à 1898 (Guindon, 1989), « Coexistence menacée » de 1898 à 1936 (Guindon, 1993), « Coexistence féconde » de 1936 à 1965 (Guindon, 1995) et « Coexistence équitable » depuis 1965 (Guindon, 1998). L'historien Gaétan Gervais, un ancien de l'Université d'Ottawa, ne partage pas le point de vue de Guindon sur la place du bilinguisme dans l'histoire de l'Université ; il accorde en effet plus d'importance à la confession religieuse et donne à l'Université, pour la première moitié du xx^e siècle, le caractère d'« institution bilingue à dominance française » (Gervais, 1985, p. 22-32, 34-37).
4. Selon le Groupe de travail sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa, « il faut s'attendre à ce que la majorité d'entre eux [les professeurs bilingues] se trouve dans les facultés où l'enseignement se fait dans les deux langues comme à la Faculté des arts par exemple » (Groupe de travail, 1971, p. 15).
5. L'histoire du Collège du Sacré-Cœur reste à faire, quoiqu'il existe quelques ouvrages sur le sujet, comme l'indique l'historien Gaétan Gervais (1985, p. 51, note 69ss.).